



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2020



Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Rivière-Rouge tenue le mercredi 26 février 2020 à 17 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt et MM. les conseillers, Denis Brabant, Alain Otto et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, M. Denis Charette.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 17 h 38. Le maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, M. Denis Charette, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum et que les avis de convocation de la séance extraordinaire ont été signifiés à tous les membres du conseil conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

066/26-02-2020

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT qu'étant donné que tous les membres du conseil sont tous présents, la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, propose aux membres du conseil d'ajouter les deux (2) sujets suivants à l'ordre du jour, le tout conformément à l'article 325 de la *Loi sur les cités et villes* :

- Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 2020-375 modifiant le Règlement numéro 2019-349 décrétant l'installation de compteurs d'eau;
- Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 2020-376 modifiant le Règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que modifié, à savoir :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 2020-375 modifiant le Règlement numéro 2019-349 décrétant l'installation de compteurs d'eau
3. Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 2020-376 modifiant le Règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires
4. Correction des titres de la Ville par rapport au ruisseau Jourdain
5. Cession d'un immeuble à l'organisme « Arc-en-Toit »
6. Période de questions du public
7. Levée de la séance extraordinaire

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

Avis de motion

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2020

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-375 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-349 DÉCRÉTANT L'INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU

Le conseiller Alain Otto donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-375 modifiant le Règlement numéro 2019-349 décrétant l'installation de compteurs d'eau.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Alain Otto dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

Avis de motion

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-376 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 95 CONCERNANT LES BRANCHEMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET SANITAIRES ET CONCERNANT LES REJETS AUX RÉSEAUX D'ÉGOUTS PLUVIAUX ET SANITAIRES

Le conseiller Robert Lambertz donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro 2020-376 modifiant le Règlement numéro 95 concernant les branchements aux réseaux d'aqueduc, d'égouts pluviaux et sanitaires et concernant les rejets aux réseaux d'égouts pluviaux et sanitaires.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Robert Lambertz dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

067/26-02-2020

CORRECTION DES TITRES DE LA VILLE PAR RAPPORT AU RUISSEAU JOURDAIN

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton
Et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la greffière et directrice générale adjointe, Mme Lucie Bourque, à déposer une demande auprès du Centre d'expertise hydrique du Québec afin de régulariser les titres de la Ville pour le Camping Sainte-Véronique relativement à l'occupation exercée par le remblayage de certaines parcelles du lit du ruisseau Jourdain effectué avant 1986.

D'autoriser le paiement de tous les frais exigibles par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, entre autres, les frais d'administration au montant de 350 \$.

Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'acte notarié à venir pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge.

Que la greffière et directrice générale adjointe soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, tous les documents nécessaires à la demande de régularisation des titres et qu'elle soit mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

ADOPTÉE

068/26-02-2020

CESSION D'UN IMMEUBLE À L'ORGANISME « ARC-EN-TOIT »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 115/12-03-19, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 mars 2019, appuyant le projet de l'organisme « Arc-en-Toit » pour la construction de logements pour les personnes vivant avec une problématique de santé mentale et manifestant la volonté de la Ville à céder un terrain répondant aux besoins dudit projet;

CONSIDÉRANT que ledit projet fait l'objet d'une demande d'aide financière au programme Accèslogis de la Société d'habitation du Québec (SHQ);



No de résolution
ou annulation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 FÉVRIER 2020

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle
Et résolu à l'unanimité :

De céder pour la somme de 1 \$ l'immeuble situé au 900, rue Boileau à l'organisme « Arc-en-Toit » sans garantie légale, le tout conditionnellement à la présentation de la preuve de l'engagement officielle de la Société d'habitation du Québec (SHQ) pour ce projet.

Que tous les frais inhérents à cette transaction soient à la charge de l'organisme « Arc-en-Toit ».

D'autoriser le maire et la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Ville de Rivière-Rouge, l'acte notarié à intervenir.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucun citoyen n'est présent au cours de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sur proposition du maire et président de l'assemblée, M. Denis Charette, la séance est levée. Il est 17 h 50.

Denis Charette
Maire

Lucie Bourque
Greffière et directrice générale adjointe

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

Denis Charette, maire